



# U.G.T.G.

## Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe

---

Pointe-à-Pitre, le 6 octobre 2010

**Au Mouvement Ouvrier et démocratique français,  
Au Mouvement Ouvrier et démocratique mondial,  
Au Comité international contre la répression, CICR,**

Chers camarades, chers amis,

La justice française a décidé, une fois de plus, d'en découdre avec le Mouvement Ouvrier Guadeloupéen et singulièrement avec les militants de notre Centrale UGTG (Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe).

Après avoir condamné notre camarade Raymond GAUTHIEROT, ancien Secrétaire Général de l'UGTG, à 3 mois de prison ferme assortis d'amendes au mois de janvier dernier, voilà que l'Etat français et ses valets locaux, à la demande du patronat de Guadeloupe avec la complicité des Collectivités, et à la demande du Grand Patronat, s'acharnent contre les dirigeants et militants de notre Syndicat.

Ainsi depuis quelques semaines, voire plusieurs mois, nous assistons à une cascade de convocations et de procès remettant en cause les libertés fondamentales et singulièrement le droit de revendiquer et de se battre pour ses revendications justes et légitimes. Tout est mis en œuvre non seulement pour diaboliser l'action syndicale, mais également et surtout pour tenter de nous faire taire car nous ne cessons de lutter notamment pour le respect des accords du 26 février et du 04 mars 2009 obtenus grâce au LKP.

### **Un exemple :**

Le Mardi 14 Septembre, une déléguée syndicale de l'UGTG est convoquée devant la Cour d'Appel de Basse-Terre.

Dès le début de l'audience, le Président de la Cour d'Appel lance en direction de la salle "vous avez fait le nombre mais vous ne me faites pas peur". Il est vrai qu'habituellement les procès des membres de l'UGTG ne sont pas ouverts au public car les grilles du Tribunal sont systématiquement gardées par la police et les gendarmes qui interdisent l'accès au palais de justice.

Quelques minutes plus tard, le Président de la Cour interroge notre camarade et cette dernière répond en Créole, comme elle l'a fait en première instance au Tribunal de Pointe-à-Pitre, où elle a bénéficié de l'assistance d'un interprète.

C'est alors que le Président de la Cour d'Appel s'exprimant sur un ton particulièrement arrogant, voire méprisant à l'égard de cette jeune camarade, lui interdit de parler créole dans son tribunal en indiquant que les décisions de justice sont prises en français ; que dans son tribunal on parle français et que de toutes les manières, elle serait jugée et condamnée.

Cette interdiction de s'exprimer en créole est d'autant plus incohérente que notre camarade était poursuivie pour une prétendue diffamation qu'elle aurait prononcée en créole.

Ce manque évident d'impartialité a provoqué une réaction indignée de l'assistance.

S'en suit alors quelques grognements dans la salle et il n'en faut pas plus au président du tribunal pour exiger l'évacuation de la salle qui se fera par la gendarmerie en arme, dans des conditions choquantes.

.../...

A noter que la prévenue a elle aussi été reconduite hors de l'enceinte du palais de justice. Quelques instants plus tard, nous apprenons que l'avocat de notre camarade a eu un malaise nécessitant l'intervention des pompiers et du SAMU. Et pourtant, curieusement la décision a été mise en délibéré au 08 novembre 2010 sans que notre camarade ait pu se défendre ni son avocat plaider.

**Vendredi 22 Octobre 2010** deux autres dirigeants de l'UGTG, dont le Secrétaire Général Adjoint, seront devant les tribunaux pour avoir refusé de se soumettre à un prélèvement ADN. Les syndicalistes ne sont pas des criminels. Ce sont au total 4 dirigeants de l'UGTG qui sont poursuivis pour avoir refusé de livrer leur ADN.

Au total, ce sont près de 20 militants et dirigeants de notre centrale qui font l'objet de convocations par les services de gendarmerie, de police ou devant les tribunaux et cela à quelques jours de la grande mobilisation du 26 Octobre en Guadeloupe, Martinique et Guyane **kont tout pwofitasyon**. Et tout cela dans le silence de la classe politique alors que certains conflits durent depuis plus de 7 mois.

**Dans le même temps, un des avocats de l'UGTG**, Maître Sarah ARISTIDE, fait l'objet de menaces, d'intimidations et d'agressions sans que le parquet s'en soucie malgré de nombreuses plaintes et interpellations.

Chers camarades, chers amis, vous l'avez compris, il s'agit pour l'Etat colonial français à la solde du grand patronat, de prendre sa revanche sur la fabuleuse lutte que nous menons en Guadeloupe et de chercher ainsi à éliminer le LKP en s'attaquant directement aux organisations qui le composent.

Chers Camarades, chers amis,

Au nom de la solidarité ouvrière internationale, au nom de la démocratie, au nom du droit des travailleurs de Guadeloupe de se battre pour leurs légitimes revendications et leurs syndicats, de les défendre, **nous faisons appel à votre soutien**.

Recevez, chers camarades, chers amis, nos salutations militantes.

Le Secrétaire Général

**Elie DOMOTA**